Comité de Sauvegarde de la Baie de Cavalaire ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2020



Mesdames, Messieurs, Chers amis,

En raison de l'épidémie de covid-19, le Conseil d'Administration du Comité de Sauvegarde de la Baie de Cavalaire, a pris la décision de ne pas organiser cet été 2020, son Assemblée Générale habituelle, qui est aussi une réunion publique, à laquelle tous les Cavalairois sont invités.

La limitation du nombre de participants dans notre salle des fêtes, pour assurer la distanciation sociale, l'exposition à des risques sanitaires pour nos adhérents et sympathisants, nous ont conduits à cette décision.

En conséquence et en application de l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020, portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées, nous procéderons en 2020, par voie électronique et postale, pour nos adhérents qui ont fait le choix de recevoir nos informations sous la forme papier.

Le Conseil d'Administration du Comité de Sauvegarde de la Baie de Cavalaire, dont la trésorerie est saine, a aussi pris la décision de pratiquer une année blanche, en n'encaissant pas de cotisation de la part de ses anciens adhérents, comme des nouveaux qui souhaiteraient nous rejoindre afin de soutenir nos actions. Néanmoins les dons seront les bienvenus et donneront lieu à une attestation fiscale permettant une réduction d'impôt de 66 %.

Les questions importantes qui préoccupent les Cavalairois, résidents permanents ou pas.

Cette forme inhabituelle d'assemblée n'empêchera pas la communication. Nous vous donnons à tous la possibilité de vous exprimer et de nous questionner sur les thèmes de votre choix, qui vous paraissent importants, dans les domaines de l'environnement et de la qualité de vie, à moyen ou long terme. Si notre priorité est Cavalaire avec le territoire couvert par l'intercommunalité du Golfe de Saint Tropez, nous portons aussi notre action sur l'ensemble des thèmes en relation avec la protection de l'environnement de notre planète. Nous n'oublions pas ce que dit le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) dont personne ne peut contester le sérieux et la qualité des travaux : « c'est au niveau local que se trouvent 50 à 70 % des solutions pour le climat ».

Nous ferons la synthèse de vos réflexions et nous tenterons d'apporter des réponses à vos questions, avec la participation de la Mairie lorsque ce sera nécessaire, nous pensons que cela devrait être possible.

Monsieur le Maire vient de nous recevoir avec l'objectif de faire un point sur ce qui nous préoccupe, et nous lui avons réitéré notre volonté de participer de façon active durant ce mandat. Il nous a entendus, a répondu à nos questions et nous a confirmé sa propre volonté de maintenir un dialogue constructif avec le CSBC.

Nous pouvons vous proposer la liste des sujets que nous traitons depuis de nombreuses années, mais vos préoccupations peuvent être autres, il vous appartient de les exprimer :

- L'urbanisation de CAVALAIRE Le PLU (Plan Local d'Urbanisme) Les permis de construire
- L'aménagement du port
- L'aménagement du Centre-ville
- La lutte contre l'érosion de la plage
- Le prolongement du chemin de bord de plage jusqu'à Pardigon
- La Maison de la Nature
- La Maison Foncin
- Les sentiers de randonnée dans les collines de Cavalaire
- L'aménagement de Pardigon
- La qualité de vie à CAVALAIRE, les nuisances diverses en ville générées par de l'incivisme.
- Le Python Club (club de tir à la sortie ouest de Calvaire)
- L'activité polluante dans la zone artisanale du Fenouillet, l'exhaussement de terre
- Les Accès au littoral depuis le Cap Cavalaire : Grand Large Boulevard Lumière, les Mas du Levant, l'Avenue des îles (345 marches).
- La pollution marine dans la baie de Cavalaire.
 - o Rejets station d'épuration,
 - o Traitement des eaux de pluie,
 - o Compétitions nautiques polluantes de septembre
- La pollution de l'air par le brûlage des déchets verts
- L'utilisation des produits phytosanitaires dans la commune
- La protection des nappes phréatiques, perturbées par les excavations profondes lors de la construction des immeubles collectifs
- La généralisation de l'alimentation bio dans les cantines scolaires.
- Le développement des pistes cyclables
- Le mouillage des navires de croisière en Baie de Cavalaire

- La transition énergétique
- Les outils de communication numérique
- La plantation de 100 arbres dans la commune
- Les impôts locaux
- La charte du parc national de Port-Cros
- La protection du littoral, son urbanisation intensive
- Etc.

Mais aussi tous les thèmes en relation avec la protection de l'environnement, au sens le plus étendu.

Dans l'attente de vos questions ou réflexions, **que vous voudrez bien nous faire parvenir avant fin août,** nous vous souhaitons de passer un excellent été et nous vous donnons rendez-vous pour vous proposer la synthèse de vos messages.

Henri BONHOMME

Président du Comité de Sauvegarde de la Baie de Cavalaire Siège social : 1423 Bd de l'Eau Blanche 83240 Cavalaire-sur-Mer

Tél. 04 94 46 29 79 - 06 66 33 51 98 <u>contact@cavalaire-environnement.com</u> <u>http://www.cavalaire-environnement.com</u> <u>http://www.udvn-fne83.fr/</u>

Nous vous invitons à faire circuler ce message sans retenue, il est important que de nombreux Cavalairois soient informés de l'activité du Comité de Sauvegarde de la Baie de Cavalaire.

Néanmoins, si ce message représente pour vous une gêne, nous vous prions de bien vouloir nous en excuser.

N'hésitez pas à nous l'écrire, afin que nous supprimions votre adresse de notre liste de diffusion.